

# Compte rendu de la séance du 07 avril 2022

Secrétaire(s) de la séance : Michèle DELORME

**Etaient présents :** Max ORSET, Philippe DEYGOUT, Michèle DELORME, Stéphan JUENET, Alexandre BIDAL, Laurent ROBERT, Michel PHILIPPON, Danièle MAUFFREY, Danièle MAUFFREY.

**Représenté :** Anthony BRUNET par Michel PHILIPPON.

## Ordre du jour:

- ⇒ Approbation du compte rendu du 16 mars 2022.
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte Administratif 2021 et affectation des résultats.
- ⇒ BUDGET EAU - Approbation du Compte Administratif 2021 et affectation des résultats.
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte de gestion 2021.
- ⇒ BUDGET EAU - Approbation du Compte de gestion 2021.
- ⇒ Vote des taux d'imposition.
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL - vote du budget primitif.
- ⇒ BUDGET EAU - vote du budget primitif.

## Délibérations du conseil:

### 08-2022 - BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte Administratif et affectation des résultats.

Le Maire s'étant retiré.

*Madame Michèle DELORME est nommée Présidente de la séance.*

Madame la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du **BUDGET GENERAL** et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur. Considérant que M. Max ORSET, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021, les finances du **BUDGET GENERAL** de la commune de L'ABERGEMENT DE VAREY en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 2021, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du **BUDGET GENERAL**

Libellé	INVESTISSEMENT €		FONCTIONNEMENT €		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		31 158,04		33 861,50	0,00	65 019,54
Opération de l'exercice	281 914,63	289 644,11	192 615,41	209 158,84	474 530,04	498 802,95
Totaux	281 914,63	320 802,15	192 615,41	243 020,34	474 530,04	563 822,49
<b>Résultat de clôture</b>		<b>38 887,52</b>		<b>50 404,93</b>		<b>89 292,45</b>
Restes à réaliser	87 384,38	149 580,00			87 384,38	149 580,00
TOTAUX CUMULES	87 384,38	188 467,52		50 404,93	87 384,38	238 872,45
<b>Résultats définitifs</b>	<b>101 083,14</b>		<b>50 404,93</b>		<b>151 488,07</b>	

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

**ARRÊTE** à la somme totale de **87 384.38 €** le montant des crédits correspondants aux dépenses d'investissement engagées non mandatées et qui doivent être reprises au budget primitif du **BUDGET PRINCIPAL** de l'exercice 2022.

**ARRÊTE** à la somme totale de **149 580.00 €** le montant des crédits correspondants aux recettes d'investissement engagées non titrées et qui doivent être reprises au budget primitif du **BUDGET PRINCIPAL** de l'exercice 2022.

**DECIDE** de reporter en recette de fonctionnement : R 002 : **50 404.93 €**

**DECIDE** de reporter en recette d'investissement : R 001 : **38 887.52 €**

**DECIDE** d'affecter au compte 1068 – Autre réserve : **0.00 €**

**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés

### 09-2022 - BUDGET EAU - Approbation du Compte Administratif et affectation des résultats.

Le Maire s'étant retiré.

*Madame Michèle DELORME est nommée Présidente de la séance.*

Madame la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du **BUDGET EAU** et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur.



Considérant que M. Max ORSET, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021, les finances du BUDGET EAU de la commune de L'ABERGEMENT DE VAREY en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 2021, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du BUDGET EAU.

Libellé	INVESTISSEMENT €		FONCTIONNEMENT €		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		73 951,21	15 375,56		15 375,56	73 951,21
Opération de l'exercice	689 259,35	717 803,53	183 416,68	104 029,13	872 676,03	821 832,66
Totaux	689 259,35	791 754,74	198 792,24	104 029,13	888 051,59	895 783,87
<b>Résultat de clôture</b>		<b>102 495,39</b>		<b>-94 763,11</b>		<b>7 732,28</b>
Restes à réaliser	3 134,08				3 134,08	0,00
TOTAUX CUMULES	3 134,08	102 495,39		-94 763,11	3 134,08	7 732,28
<b>Résultats définitifs</b>	<b>99 361,31</b>		<b>-94 763,11</b>		<b>4 598,20</b>	

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

**ARRÊTE** à la somme totale de **3 134.08 €** le montant des crédits correspondants aux dépenses d'investissement engagées non mandatées et qui doivent être reprises au budget primitif du BUDGET EAU de l'exercice 2022.

**ARRÊTE** à la somme totale de **0.00 €** le montant des crédits correspondants aux recettes d'investissement engagées non titrées et qui doivent être reprises au budget primitif du BUDGET EAU de l'exercice 2022.

**DECIDE** de reporter en dépenses de fonctionnement **D 002 : 94 763.11 €**

**DECIDE** de reporter en recettes investissement **R 001 : 102 495.39 €**

**DECIDE** d'affecter au **compte 1068 – Autre réserve : 0.00 €**

**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

### **10-2022 - BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte de Gestion.**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte de Gestion 2021,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que Mr le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés,

Considérant que les comptes sont exacts :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2021.
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECLARE** que le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROUVE** les résultats définitifs de celui-ci.

### **11-2022 - BUDGET EAU - Approbation du Compte de Gestion.**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte de Gestion 2021,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que Mr le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés,

Considérant que les comptes sont exacts :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2021.
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECLARE** que le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROUVE** les résultats définitifs de celui-ci.



### **12-2022 - Vote des taux d'imposition.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année 2021 et lui demande de se prononcer sur les taux d'imposition de la commune à appliquer pour 2022 :

**En 2021 :**

- Taxe foncière (Bâti) 27.00 %
- Taxe foncière (non bâti) 9.75 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**VOTE** l'augmentation du taux de la taxe foncière pour le bâti pour **l'année 2022** de 0.50 %, le taux de la taxe foncière pour le non bâti restant inchangé, soit :

- Taxe foncière (Bâti) 27.50 %
- Taxe foncière (non bâti) 9.75 %

**S'ENGAGE** à informer les administrés sur les raisons qui ont abouti à cette décision.

### **13-2022 - BUDGET PRINCIPAL - Vote du Budget Primitif 2022.**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 du Budget général :

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section FONCTIONNEMENT à la somme de : **265 312 €**

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section INVESTISSEMENT à la somme de : **235 805 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VOTE** le Budget primitif 2022 du Budget Général tel qu'il est présenté ci-dessus.

### **14-2022 - BUDGET EAU - Vote du Budget Primitif 2022.**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 du Budget annexe Eau :

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section FONCTIONNEMENT à la somme de : **194 891 €**

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section INVESTISSEMENT à la somme de : **195 079 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VOTE** le Budget primitif 2022 du Budget Eau tel qu'il est présenté ci-dessus.



